



**REGLEMENT N° 2020-06 DU 7 DECEMBRE 2020 PORTANT
EMISSION ET MISE EN CIRCULATION D'UN BILLET DE BANQUE
DE DEUX MILLE (2000) DINARS ALGERIENS**

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,

- Vu l'Ordonnance n°03-11 du 27 Joumada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003 modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit, notamment ses articles 38, 62 (alinéa a), 63 et 64 ;
- Vu le Décret Présidentiel du 5 Safar 1437 correspondant au 17 novembre 2015 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Banque d'Algérie ;
- Vu le Décret Présidentiel du 27 Moharram 1442 correspondant au 15 septembre 2020 portant nomination du Gouverneur de la Banque d'Algérie ;
- Vu le Décret Présidentiel du 17 Safar 1438 correspondant au 17 novembre 2016 portant nomination de Vice-Gouverneurs de la Banque d'Algérie ;
- Vu le Décret Présidentiel du 18 Rabie Ethani 1441 correspondant au 15 décembre 2019 portant nomination de Vice-Gouverneurs de la Banque d'Algérie ;
- Vu le règlement n°2020-05 du 21 Rabie Ethani 1442 correspondant au 7 décembre 2020 portant création d'un billet de banque de deux mille (2000) dinars algériens ;
- Après délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit en date du 7 décembre 2020 ;

Promulgue le Règlement dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Dans le cadre du règlement n°2020-05 du 21 Rabie Ethani 1442 correspondant au 7 décembre 2020 portant création d'un billet de banque de deux mille (2000) dinars algériens, la Banque d'Algérie émet un billet de Banque de deux mille (2000) dinars algériens, dont la mise en circulation sera assurée à compter de la date de promulgation du présent règlement. Le billet portera la date symbolique du 5 juillet 2020.

Article 2 : Les signes reconnaissables, notamment les caractéristiques techniques détaillées de ce billet, sont fixés comme suit :

- 1) DIMENSIONS : Hors-tout : 158 mm X 71,8 mm
Vignette : 105 mm X 64 mm
- 2) PAPIER : Filigrané, de type billet de Banque, teint dans la masse en vert pâle.
- 3) DESCRIPTION :
 - a. THEME GENERAL : Les Héros de la Révolution
 - b. Recto : En trois (3) couleurs juxtaposées.
 1. Fond de sécurité : Composé de figures géométriques, guillochis, micro-impresions, numismatiques graphiques.

Le fond de sécurité couvre l'ensemble de la surface du billet.

2. Vignette : Le Groupe des Six : Les six chefs historiques de la glorieuse révolution du 1^{er} novembre 1954.

3. Tonalité : Bleu violacé.

4. Texte en langue arabe : « Banque d'Algérie »
« Deux Mille dinars »

5. Chiffre : « 2000 » positionnés horizontalement sur la partie inférieure droite de la vignette et sur la partie supérieure de la bande filigranée.

6. Objet optiquement variable : Le monument Makam El Chahid est représenté sur la partie supérieure droite de la vignette avec une couleur variant du vert au doré selon l'angle d'inclinaison.

7. Signatures.

8. Numéros.

9. Date.

c. Verso : En trois (3) couleurs juxtaposées.

1. Fond de sécurité : Composé de figures géométriques, guillochis, micro-impressions, numismatiques graphiques.

Le fond de sécurité couvre l'ensemble de la surface du billet.

2. Vignette : Patrimoine historique (foggara et mausolée).

3. Tonalité : marron violacé.

4. Texte en langue arabe : « Banque d'Algérie »
« Deux mille dinars ».

5. Chiffre : « 2000 » positionnés horizontalement sur la partie inférieure gauche de la vignette et, dans une guilloche, sur la partie inférieure de la bande filigranée.

4) FILIGRANE : En repéré, au centre d'une bande verticale située à gauche du billet au recto et à droite au verso. Il reproduit l'effigie de « L'Emir Abdelkader » ainsi que le chiffre « 2000 ».

5) FIL DE SECURITE : De type « WINDOW », d'une largeur de 5,5 mm, métallisé, apparaissant dans la partie centrale droite du verso et comportant :

a) Sous un angle : le logo de la Banque d'Algérie.

b) Sous un autre angle : le chiffre « 2000 ».

Article 3 : Le présent règlement sera publié au *Journal Officiel* de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

LE GOUVERNEUR
Rosthom FADLI